



**A85**  
DEMI-DIFFUSEUR  
DE **COTEAUX-SUR-LOIRE**

**VOLET A**

**GUIDE DE LECTURE**

# ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE ET SIMULTANÉE

DU 12 MAI AU 16 JUIN 2025

Ce document a pour objectif de faciliter  
la lecture des volets du dossier  
d'enquête publique

**Dossier d'enquête publique unique et simultanée  
relative à :**

- la déclaration d'utilité publique
- l'autorisation environnementale unique
- l'enquête parcellaire







# LE DEMI-DIFFUSEUR DE RESTIGNÉ DEVIENT LE DEMI-DIFFUSEUR DE COTEAUX-SUR-LOIRE

Dans les termes du contrat de concession de l'autoroute A85 (avenant n°11 de janvier 2004), l'Etat avait demandé à VINCI Autoroutes réseau COFIROUTE, la création et la mise en service d'un nouveau diffuseur complet à la hauteur de la barrière pleine voie à l'est de Restigné.

En 2021, VINCI Autoroutes a ajusté le projet pour répondre aux besoins et attentes du territoire. Ainsi, le diffuseur complet prévu initialement à Restigné, s'est mué en un demi-diffuseur orienté vers la métropole tourangelle et positionné sur la commune de Coteaux-sur-Loire.

Dans un premier temps, le projet de demi-diffuseur a été présenté à la concertation publique en 2022, sous le nom de « demi-diffuseur de Restigné ». Suite au retour du public, des collectivités et à la situation géographique du futur aménagement, le demi-diffuseur présenté à l'enquête publique en 2024, devient donc **le demi-diffuseur de Coteaux-sur-Loire**.

## QU'EST-CE QUE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique est une procédure réglementaire de consultation du public qui s'applique à tous les projets ayant un impact sur le territoire.

**Après la concertation publique préalable** (février-mars 2022), cette enquête a pour objectifs d'informer et de recueillir l'avis du public sur le projet de demi-diffuseur de Coteaux-sur-Loire.

L'enquête publique est ouverte et organisée au titre des procédures de Déclaration d'utilité publique (DUP), d'Autorisation environnementale (AE) et de l'enquête parcellaire par la Préfecture d'Indre-et-Loire.

A l'issue de cette enquête et de l'obtention des deux arrêtés, les travaux seront autorisés.

## COMMENT SE DÉROULE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

- Un **commissaire enquêteur** est désigné par le tribunal administratif. Neutre et impartial, il exerce ses fonctions dans l'intérêt général.
- Le rôle du commissaire enquêteur est de veiller au bon déroulement de l'enquête, mais aussi à la bonne information et participation du public.
- Le commissaire enquêteur **recueille les avis** émis par le public durant l'enquête publique ; celle-ci dure au minimum 30 jours.
- À l'issue de l'enquête publique, il rend, dans le cadre de son **rapport d'enquête** remis au préfet d'Indre-et-Loire, des conclusions motivées ainsi qu'un avis, favorable ou non, sur le projet envisagé. Le rapport doit faire état des contre-propositions qui ont été faites. Il peut être assorti de recommandations et de réserves, auxquelles le maître d'ouvrage doit répondre.

# PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE PUBLIQUE !



Le dossier d'enquête constitue le document **support de l'enquête publique**.

Il permet au public de prendre connaissance de l'ensemble du projet et des études réalisées afin d'exprimer son avis.

Il comporte les pièces et éléments exigés au titre de chacune des **réglementations** correspondantes.

## CONSULTEZ LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE



- ▶ Dans les mairies de Coteaux-sur-Loire et de Restigné aux jours et heures d'ouverture au public.
- ▶ Sur le registre numérique :  
<https://www.registre-numerique.fr/ep-coteaux-sur-loire>

## DÉPOSEZ VOTRE AVIS



- ▶ Sur les registres papiers, en mairies de Coteaux-sur-Loire et de Restigné aux jours et heures d'ouverture au public.
- ▶ Sur le registre numérique :  
<https://www.registre-numerique.fr/ep-coteaux-sur-loire>
- ▶ Par email à [ep-coteaux-sur-loire@mail.registre-numerique.fr](mailto:ep-coteaux-sur-loire@mail.registre-numerique.fr)

## RENCONTREZ LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- ▶ Lors des permanences prévues :  
Dates et heures consultables sur le registre numérique :  
<https://www.registre-numerique.fr/ep-coteaux-sur-loire>

# UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE ET SIMULTANÉE

Le projet de création du demi-diffuseur de Coteaux-sur-Loire sur l'A85 fait l'objet d'une enquête publique dite « **unique et simultanée** » car elle regroupe l'ensemble des procédures réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations requises pour la réalisation du projet.

## L'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Pour se prononcer sur l'utilité publique du projet, au regard des impacts et des bénéfices du projet.



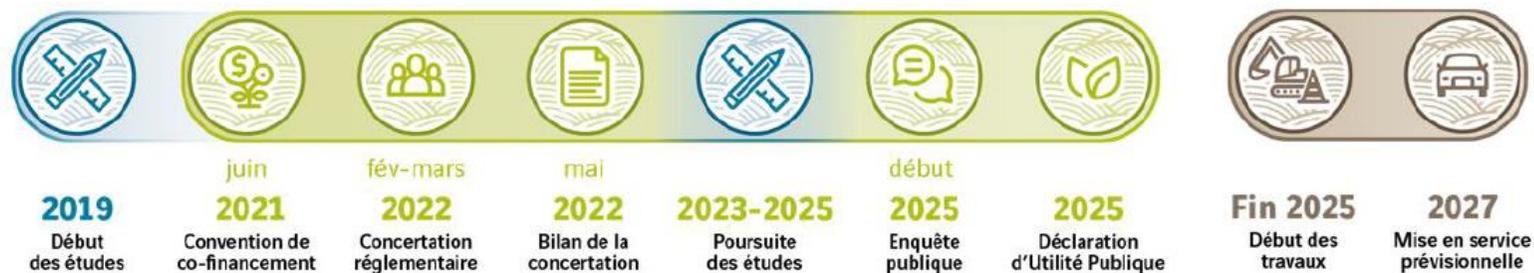
## L'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Pour déterminer précisément les parcelles concernées par les emprises du projet, en lien avec les propriétaires.

## L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Pour s'assurer du respect de la réglementation en vigueur en termes de protection de l'environnement et de gestion des eaux (Loi sur l'eau).

## LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL



# QUE CONTIENT LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ?



## Guide de lecture

Cadre réglementaire, contenu du dossier d'enquête publique.



## Résumé non technique

Synthèse de l'ensemble des informations contenues dans l'étude d'impact, pour une lecture rapide et globale des enjeux et impacts sur l'environnement.



## Chapitres communs

Éléments communs aux différents volets constituant le dossier d'enquête, afin d'éviter les redondances et d'assurer la cohérence des éléments présentés. Il présente également les pièces spécifiques à l'enquête publique au titre du code de l'environnement et du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.



## Diagnostic environnemental

Présentation de l'environnement physique, naturel et humain.



## Evaluation environnementale (ou étude d'impact)

Caractéristiques, impacts et bénéfices du projet  
Mesures pour « Éviter, Réduire, Compenser » les incidences du projet.



## Demande d'autorisation de la loi sur l'eau

Analyses des incidences et mesures relatives aux eaux souterraines et superficielles, aux zones humides, aux milieux et espèces liés à l'eau, aux sites Natura 2000. Compatibilité avec les documents de planification.



## Demande de dérogation espèces protégées

Rappel des enjeux écologiques, analyse des impacts et présentation des mesures associées.



## Étude d'incidence Natura 2000

Définition des sites Natura 2000 et évaluation des incidences.



## Enquête parcellaire

Parcelles concernées par les emprises du projet.



## Avis et mémoire en réponse

Avis des services et collectivités, de l'Autorité environnementale et mémoire en réponse du maître d'ouvrage.

# SOMMAIRE

## DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ce guide vise à faciliter votre lecture du dossier d'enquête publique unique du projet. Il vous permet de trouver plus aisément l'information recherchée dans les différents volumes composant le dossier.

Temps estimé de lecture :



Moins de 30 minutes



Entre 30 minutes et 2 heures



Plus de 2 heures

### A. Guide de lecture



### B. Résumé non technique



1. Contexte
2. Présentation du projet
3. Analyse de l'état initial du site et de son environnement
4. Analyse des effets du projet sur l'environnement et mesures associées
5. Analyse des effets cumulés avec les autres projets existants ou approuvés
6. Analyses spécifiques aux infrastructures de transport
7. Méthodologies appliquées pour l'élaboration de l'évaluation environnementale
8. Auteurs de l'étude d'impact
9. Annexe

### C1. Chapitres communs



1. Identification du demandeur
2. Plan de situation
3. Notice explicative du projet
4. Plan général des travaux
5. Contexte réglementaire
6. Bilan de la concertation publique
7. Diagnostic environnemental
8. Annexe

### C2. Diagnostic environnemental



1. Les éléments propres à la description des facteurs environnementaux susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet
2. Les aires d'étude et les définitions à connaître pour une meilleure appréhension de l'étude d'impact
3. L'environnement physique
4. L'environnement naturel
5. L'environnement humain
6. Les paysages, les sites, le patrimoine culturel et historique
7. Les interrelations entre les thématiques environnementales
8. Synthèse et hiérarchisation des enjeux
9. Evolution en cas de mise en œuvre du projet « scénario de référence » et aperçu probable en l'absence de mise en œuvre du projet

### D. Evaluation environnementale (ou étude d'impact)



#### METHODOLOGIE

1. Cadre méthodologique général
2. Cadres méthodologiques des études spécifiques
3. Auteurs de l'étude d'impact du projet
4. Conclusion

#### IMPACTS ET MESURES

1. La démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) : fil conducteur de l'étude d'impact
2. Principes généraux de gestion en phase travaux
3. Les effets sur l'environnement physique et les mesures associées
4. Les effets sur l'environnement naturel et les mesures associées
5. Les effets du projet sur l'environnement humain et les mesures associées
6. Les effets sur les paysages, les sites, le patrimoine culturel et historique et les mesures associées
7. Synthèse des effets du projet et des mesures associées
8. Les incidences négatives notables attendues du projet sur l'environnement qui résultent de la vulnérabilité du projet à des risques d'accident ou de catastrophes majeurs
9. Coût des mesures en faveur de l'environnement
10. L'analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets existants ou approuvés
11. Analyse complémentaire liée aux infrastructures de transport
12. Les Auteurs
13. Annexes

# SOMMAIRE

## DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### E. Demande d'autorisation de la loi sur l'eau



1. Présentation du volet loi sur l'eau
2. Nom et adresse du demandeur
3. Résumé non technique
4. Localisation du projet
5. Nature des aménagements et rubrique de la nomenclature
6. Analyses des incidences et mesures relatives aux eaux souterraines
7. Analyses des incidences et mesures relatives aux eaux superficielles
8. Incidences et mesures relatives aux zones humides
9. Incidences et mesures relatives aux milieux et espèces liées à l'eau (hors zones humides)
10. Incidences et mesures relatives sur les sites Natura 2000
11. Compatibilité avec les documents de planification
12. Moyens de surveillance, d'entretien et d'intervention
13. Annexes

### F. Demande de dérogation espèces protégées



1. Préambule
2. Rappel de la réglementation
3. Porteur de projet
4. Plan de situation
5. Notice explicative du projet
6. Plan général des travaux
7. Etat initial du milieu naturel
8. Présentation des impacts et des mesures associés
9. Présentation des espèces faisant l'objet de la dérogation
10. Synthèse des impacts résiduels
11. Mesures de compensation, d'accompagnement et de suivi
12. Planning de mise en place des mesures
13. Conclusion
14. Annexes

### G. Étude d'incidence Natura 2000



1. Préambule et contexte réglementaire
2. Présentation du projet
3. Résumé de l'état initial au sein de l'aire d'étude écologique
4. Localisation du projet par rapport aux sites du réseau Natura 2000 et définition de la zone d'influence du projet
5. Incidence sur les espèces d'intérêt communautaire
6. Conclusion

### H. Enquête parcellaire



1. Présentation générale de l'opération
2. Dispositions réglementaires applicables à l'enquête parcellaire
3. Composition du dossier d'enquête parcellaire
  - 3.1. Le plan parcellaire
  - 3.2. Etats parcellaires par numéro d'ordre des propriétaires

### I. Avis et mémoire en réponse



1. Avis des services et réponse du Maître d'ouvrage
2. Avis de l'Autorité Environnementale et réponse du Maître d'ouvrage



# LES SUITES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE ET SIMULTANÉE



1

## LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

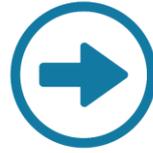
Il rédige un rapport unique, relatant le déroulement de l'enquête publique unique, examinant les observations déposées et formulant un avis sur le projet soumis à enquête publique.



2

## LES MAITRES D'OUVRAGE

VINCI Autoroutes et le Conseil départemental d'Indre-et-Loire répondent aux questions soulevées pendant l'enquête.



3

## LE PREFET D'INDRE-ET-LOIRE

Il se prononce sur l'utilité publique et le respect de la réglementation environnementale du projet sur la base du rapport du commissaire enquêteur.



4

## LE PROJET ENTRE EN PHASE DE RÉALISATION

Les travaux pourront débuter après la publication des arrêtés d'utilité publique et d'autorisation environnementale.





[www.A85coteauxsurloire.fr](http://www.A85coteauxsurloire.fr)